



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer dans le cadre de la Fête de la Voie Verte :

- un contrat de prestation artistique GGO20240029 avec Theater Gili Gili bvba, pour le 8 septembre 2024 à Montlieu-la-Garde. Le montant de ce contrat est de 2 960 € TTC soit 2 300 € de prestation + 660 € de forfait de déplacement.

Fait à Jonzac,

Le 19 JUIL. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation.
Le 1^{er} Vice-Président étant absent.
Le Vice Président :
M. Jacky QUESSON